

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 707

présenté par

M. Teissier, Mme Boyer, Mme Poletti, M. Hetzel, M. Gosselin, Mme Dalloz, M. Poisson et  
M. Guillet

-----

**ARTICLE 9**

Au début de la première phrase de l'alinéa 91, substituer aux mots :

« Les commissions statuent »,

les mots :

« La commission nationale statue ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.